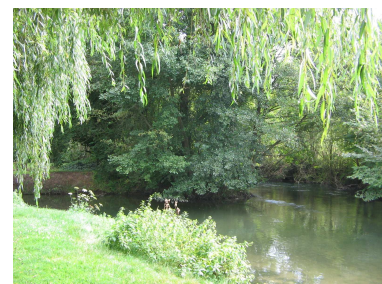


SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY

Plan Local Urbanisme



ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Annexes sanitaires

1. Eau potable

● Production - distribution

Depuis le 1er avril 2008, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure est chargée de la production et de la distribution d'eau potable pour les 41 communes du territoire qui y adhèrent.

Le service est exploité en affermage par la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat prenant effet le 20 novembre 1968 pour prendre fin le 30 juin 2014. Par avenant au contrat liant VEOLIA et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières sur Seine (SIERB), les communes de Gasny, Giverny et Sainte Geneviève les Gasny sortent du périmètre du SIERB et intègrent celui de la CAPE à compter du 15 juillet 2009.

La commune de Sainte Geneviève les Gasny fait donc partie du secteur rattaché aux communes de Gasny et de Giverny. L'eau distribuée sur la commune provient de cinq réservoirs dont 2 se situent sur la commune de Sainte Geneviève les Gasny. En 2010, la longueur du réseau de desserte représente 39,711 km.

● Les ressources propres :

L'eau distribuée sur ce secteur (Sainte Geneviève les Gasny, Gasny et de Giverny) provient du captage de la Peupleraie, situé sur la commune de Sainte Geneviève les Gasny.

Ressources	2009	2010
Captage de la Peupleraie	187 666	433 030
TOTAL	187 666	433 030

Rapport annuel du service de l'eau potable de la CAPE

Le volume de production du forage a augmenté de 131 % entre 2009 et 2010 car c'est la première année complète de production depuis que la CAPE a repris la compétence eau en direct, en lieu et place du SIERB.

● Les exportations ou vente d'eau :

La convention d'exportation d'eau au SIERB est en accord non formalisé. Courant 2011, la mise en place d'interconnexion avec comptage est prévue entre la CAPE et le SIERB.

Volume (m ³)	2009	2010
Volume exporté par le SIERB	75 757	152 766

En 2010, 35% des volumes produits ont été exportés.

Annexes sanitaires

● Volumes mis en distribution

Volume (m ³)	2009	2010
Volume produit	187 666	433 030
Volume importé	0	0
Volume exporté	75 757	152 766
Volume mis en distribution	111 909	279 011

● Volumes vendus

Volume (m3)	2009	2010
Volume vendu aux abonnés domestiques	86 724	170 796
Volume vendu aux abonnés non-domestiques	1 074	3 998
Volume total vendu aux abonnés	89 265	174 794

Le rapport annuel 2010 du Syndicat d'eau révèle une augmentation très importante des volumes d'eau consommés. En effet, les volumes ont été multipliés par 2 entre 2009 et 2010. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 102 m3/an.

Le rendement global moyen du réseau en 2010 est estimé à 76.10%. Ce rendement a fortement diminué par rapport à 2009 (88.5%). Cette évolution met en évidence des problèmes de fuites sur les canalisations et de non renouvellement des réseaux. L'indice de perte linéaire confirme cette évolution : 7.13 en 2010 contre 1.5 en 2009.

● Nombre d'abonnés

En 2010, la commune de Sainte Geneviève les Gasny comptait 265 abonnés soit une baisse de 0,74% par rapport à 2009.

Nombre d'abonnés pour l'année 2010 (Gasny, Sainte Geneviève les Gasny et Givergny)		
	Abonnés 2009	Abonnés 2010
Domestiques	1 714	1 719
Industriels	25	24
TOTAL	1 739	6921 743

● Qualité

Pour le secteur de Sainte Geneviève les Gasny, la qualité de l'eau distribuée présente une excellente qualité bactériologique et physico-chimique. Aucune non-conformité de l'eau distribuée n'a été enregistrée tant en ce qui concerne les nitrates que les pesticides.

Annexes sanitaires

● Le captage de Sainte Geneviève les Gasny

Afin de préserver la qualité de l'eau potable, les captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection et les mesures de sauvegarde du captage ont été définis par un hydrogéologue agréé.

Les périmètres de protection rapproché et immédiat sont inconstructibles.

Cette servitude d'utilité publique (qui a son existence juridique propre) doit être prise en compte dans le PLU.

● Estimation des besoins en eau

Le choix de développement de la commune s'appuie le projet de la construction d'environ 40 logements supplémentaires.

Compte tenu d'une consommation moyenne de 120 m³ par an par abonné, les besoins supplémentaires en eau potable seront de :

$$120\text{m}^3/\text{an} \times 40 \text{ logements} = 4\,800 \text{ m}^3 \text{ par an.}$$

2. Défense incendie

En application de l'article L 2212.2 du code général des collectivités locales, le service incendie doit au moins disposer d'un potentiel hydraulique de 120m³ utilisable sur deux heures obtenu soit :

À partir de bouches incendie ou de poteaux incendie normalisés NFS 61 211 ou 61 213 fournissant 60m³/h et alimentés par une canalisation de diamètre 100 avec une pression résiduelle de 1 bar. Ils doivent être implantés de 150 à 400 mètres au plus du risque le plus éloigné à défendre.

- A partir d'une réserve constituée d'un volume équivalent à une action d'extinction de deux heures implantée dans les mêmes conditions.

La commune de de Sainte Geneviève les Gasny dispose de :

- 13 poteaux d'incendie
- 4 Bouches d'incendie

3. Eaux usées

La CAPE assure depuis le 1er janvier 2003 la compétence « assainissement ». Cette compétence regroupe l'assainissement collectif et non collectif. Elle prend en charge la programmation des travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales, ainsi que le fonctionnement des systèmes de traitement.

Le Service Assainissement est responsable de neuf stations d'épuration et de 250 kilomètres de canalisations. Il assure la collecte et le traitement de 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées produites chaque année par les 48.000 habitants disposant d'un réseau d'assainissement collectif.

Annexes sanitaires

● L'assainissement collectif Gasny/ Sainte Geneviève les Gasny

La compétence assainissement collectif est découpée en quatre structures d'exploitation, faisant chacune l'objet d'une délégation du service public, dont le regroupement « Gasny-Sainte-Geneviève-Lès Gasny ».

Le service public de collecte des eaux usées et de traitement des eaux usées de la CAPE pour le système d'assainissement de Gasny / Sainte Geneviève lès Gasny est délégué à VEOLIA EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er juillet 2010. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 30 juin 2018.

Actuellement, seul le lotissement Le Clos de la rivière est en assainissement collectif, les autres logements relevant de l'assainissement individuel. A terme, le Schéma d'assainissement prévoit le raccordement de la majorité des foyers à la station d'épuration de Gasny, excepté les habitations situées le long de la RD en limite de Giverny.

La station d'épuration de Gasny d'une capacité nominale de 5 000 EH compte, en 2010, 3 595 EH d'après le délégataire. Le système de collecte est un réseau séparatif eaux usées / eaux pluviales. Le dispositif d'épuration a été mis en service en 1975 et correspond à une unité de traitement biologique de boues activées en aération prolongée à faible charge. Les volumes arrivés à la station de Gasny s'élèvent à 273 634 m³ pour l'année, soit un débit moyen de 750 m³/jour.

Au cours de l'année 2010, le Service Assainissement de la CAPE a suivi l'étude du projet de reconstruction de la station d'épuration de Gasny.

● L'assainissement individuel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé du conseil aux usagers assainis de façon autonome (fosses, épandage). Il contrôle la conception des filières de traitement, notamment lors de l'instruction des permis de construire, et assure le diagnostic des systèmes existants. La CAPE compte à ce jour environ 6.000 installations d'assainissement non collectif entretenues par leurs propriétaires.

Sur la commune de Sainte Geneviève les Gasny, la majorité des foyers seront raccordés, à terme, à la station d'épuration de Gasny.

4. Eaux pluviales

Sur le territoire de Sainte Geneviève les Gasny, les eaux pluviales sont collectées par un réseau spécifique qui évacue les eaux vers l'Epte. Aucune pollution n'est engendrée par ces flux.

Les eaux de surface sont collectées par plusieurs infrastructures, à savoir :

- avaloir au carrefour principal du village,
- avaloir dans la partie basse de la rue de l'église,
- un réseau séparatif pour le lotissement le plus dense.
- avaloirs le long de la route départementale

5. Traitement des déchets

La collecte et le tri des déchets ménagers est la compétence de la CAPE. Elle a pour mission la collecte des déchets.

Le traitement des déchets a été confié au SETOM (Syndicat Mixte d'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères du Sud de l'Eure). Il a pour mission le transport, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Le ramassage fait l'objet d'un tri sélectif. Il est assuré 1 fois par semaine.

3 déchetteries sont présentes sur le territoire de la CAPE : Vernon, La Chapelle-Réanville et Saint-Aquilin-de-Pacy